

**République Française**  
**MAIRIE DE SAINT-LEONARD**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 7 Octobre 2016**

---

---

**Présents** : M. MADEDDU Marc, Maire, Mmes : CLAUDON Fabienne, CUNIN Marie-Hélène, MICHALOVITCH Françoise, SEURAT Stéphanie, MM : HOLLARD Patrice, MARIATTE Bernard, OCTAVE Nolan, PIERRET Jean-Marc

**Absents excusés** : Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : MATHIEU Catherine à M. MADEDDU Marc, MICHEL Murielle à Mme CLAUDON Fabienne, RICHARD Marie-Pierre à M. MARIATTE Bernard  
Excusé(s) : MM : GROSGEORGE Francis, LAMBERT Fabrice, MASSON Alain

**Absents** :

**A été nommé(e) secrétaire** : M. OCTAVE Nolan

**[réf : 2016-07-01 Réaménagement de deux appartements bâtiment Mairie : demande de subvention](#)**

Le Conseil Municipal approuve le projet de réaménagement d'un appartement et la création d'un appartement sous les combles qui sera réalisé dans le bâtiment de la Mairie au-dessus de la salle des associations.

Des subventions seront sollicitées auprès des différents financeurs possibles.

-----

**[réf : 2016-07-02 Demande de cession de terrain à Vanémont](#)**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a acquis le 30 janvier 2014 pour l'euro symbolique les parcelles cadastrées section AH 71, 72 et 156 à Vanémont. La Commune était essentiellement intéressée pour la parcelle AH 71 pour la remettre en état, la sécuriser et y construire un parc public.

Lors de la transaction, les vendeurs désiraient se séparer des trois parcelles, la Commune s'est donc portée acquéreur de l'ensemble pour le même prix c'est à dire à l'euro symbolique.

La parcelle cadastrée AH 72 d'une contenance de 540 m<sup>2</sup> est entretenue par le demandeur depuis plusieurs années. Aussi, ce dernier a fait part à Monsieur le Maire de son souhait d'acquérir cette parcelle à l'euro symbolique.

Les membres du Conseil acceptent de céder cette parcelle pour l'euro symbolique, les frais notariés étant à la charge de l'acheteur.

-----

**[réf : 2016-07-03 Convention de participation "risque prévoyance" : mandatement du Centre de Gestion des Vosges](#)**

L'assemblée délibérante décide de mandater le Centre de Gestion des Vosges pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance « maintien de salaire »

-----

**[réf : 2016-07-04 Convention de participation "risque prévoyance" : adhésion](#)**

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à compter du 1er janvier 2017 à la convention de participation pour le risque prévoyance « maintien de salaire » organisée par le centre de Gestion des Vosges. La participation employeur est fixée à 9,50 € par agent et par mois.

-----  
**réf : 2016-07-05 Admission en non valeur : budget de l'eau**

Le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables d'un montant de 103,41 Euros présentées par Madame la Trésorière pour le budget eau.

-----  
**réf : 2016-07-06 Décision modificative n° 1 - Budget de l'eau**

Les membres du Conseil donnent un avis favorable au vote des crédits proposés par Monsieur le Maire.

-----  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Vu par nous, Maire de la Commune de SAINT-LEONARD, pour être affiché le 17 octobre 2016 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de loi du 5 août 1884.

A Saint-Léonard, le 17 octobre 2016